



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

CONTACT Anne WILLOCX
+32(0)28003325
awillocx@sprb.brussels

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de la Région de Bruxelles-Capitale

NOTRE RÉF. 2023-136374

Pour information :

A Mesdames et Messieurs les Receveurs communaux

A Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Régionaux

VOTRE RÉF.

CONCERNE Informations relatives à l'élaboration des budgets communaux 2024

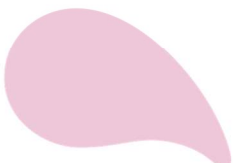
BRUXELLES

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

En complément à la circulaire 2023/12 du 24/07/2023 relative à l'élaboration des budgets communaux 2024, j'ai le plaisir de vous communiquer ci-après les montants prévisionnels relatifs à diverses dotations régionales. Ces montants vous sont communiqués à titre prévisionnel, sous réserve des disponibilités budgétaires et de la décision du Gouvernement lors de leur attribution :

- Dotation en exécution de l'article 46bis de la loi du 12 janvier 1989

Pour cette dotation, les montants pour 2023 ont été réestimés et sont légèrement moins élevés que ce qui avait été communiqué dans le cadre de l'élaboration des budgets initiaux, principalement en raison de l'inflation finalement moins élevée en 2023 que ce qui avait été anticipé fin 2022.



	2023	2024
Anderlecht	6.109.098,75	6.441.954,15
Auderghem	559.954,28	590.463,50
Berchem-Sainte-Agathe	819.706,72	864.368,60
Bruxelles	6.108.706,83	6.315.236,16
Etterbeek	2.144.248,95	2.261.078,77
Evere	1.535.678,82	1.619.350,57
Forest	2.840.878,42	2.995.664,22
Ganshoren	1.027.229,83	1.083.198,64
Ixelles	2.830.705,44	2.984.936,96
Jette	2.450.254,24	2.583.756,80
Koekelberg	1.392.771,82	1.468.657,26
Molenbeek	6.769.396,90	6.998.263,50
Saint-Gilles	3.112.290,60	3.217.514,06
Saint-Josse	1.960.042,20	2.026.309,28
Schaerbeek	7.807.122,02	8.071.073,08
Uccle	1.357.409,29	1.431.367,99
Watermael-Boitsfort	478.942,87	495.135,45
Woluwe-Saint-Lambert	951.147,37	1.002.970,81
Woluwe-Saint-Pierre	575.334,39	606.681,59
Total	50.830.919,74	53.057.981,39

- Dotation « eau »

Cette dotation remplace depuis 2022 le mécanisme de versement par Vivaqua d'un montant forfaitaire annuel. Elle doit être comptabilisée en recettes de transferts au code économique 465-48 « Autres contributions spécifiques de l'autorité supérieure ».

Selon les estimations actuelles basées sur l'évolution du nombre de logements et l'indexation, cette dotation serait augmentée de **3,4%** en 2024. La répartition par commune n'est pas encore connue.

- Mise à jour des paramètres et taux de croissance

Enfin, certains paramètres communiqués dans la circulaire relative à l'élaboration du budget 2024 et basés sur les prévisions du Bureau du Plan ont été mis à jour sur base des dernières prévisions disponibles :

- Précompte immobilier : soit le revenu cadastral imposable au 1er janvier 2023 hors matériel et outillage x 0,0125 x centimes additionnels/100 x (100-Z)/100 x **2,178** pour 2024. Z: coefficient de pondération égal à la moyenne arithmétique des pourcentages d'écart entre les prévisions budgétaires et le droit constaté au cours des cinq dernières années.
- Dépenses de personnel : pour 2024 : traitements de juillet 2023 x 12,42 (salaire annuel + programmation sociale) x 1,013 (impact des augmentations barémiques) x Y (indexation)., Selon les prévisions actuelles du Bureau du Plan, l'indice pivot serait atteint en octobre 2023 et les prochains dépassements interviendraient en mars et septembre 2024. Par conséquent, les salaires dans la fonction publique seraient adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2%, en **décembre 2023**, **mai 2024** et **novembre 2024**. Je

vous invite à consulter régulièrement le site Internet du Bureau fédéral du Plan et à adapter vos prévisions en conséquence s'il s'avérait que d'autres dépassements sont prévus en 2024.

- Dépenses de fonctionnement : le Bureau fédéral du Plan prévoit actuellement une inflation de 4,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024. Dès lors, la croissance de ces dépenses devrait être limitée à un maximum de **8,2 %** par rapport aux dépenses engagées au compte 2022, hormis les nouvelles initiatives ou installations à justifier, les dépenses électorales et les modifications imposées par les autorités européennes, fédérales, communautaires ou régionales.

Le Directeur-Général,

Rochdi
Khabazi
(Signature
e)

Signature
numérique de
Rochdi Khabazi
(Signature)
Date : 2023.10.06
10:54:43 +02'00'